

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE le :

28/03/2024

TRANSMIS le :

28/03/2024

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

OBJET :

**Approbation du Compte de
Gestion 2023 de l'inspecteur
divisionnaire des finances
publiques de Garges - budget
communal M57**

L'an deux mille vingt quatre
Le mercredi 27 mars à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUDRE Sybille, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne, LE BEC Fanny.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VIRLOGEUX Christophe.

Absent : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
M. VANÇON Frédéric donne pouvoir à M. BAILLY Maxime

Secrétaire : Mme Fabienne GRU

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2023 de Monsieur l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de Garges comme suit :

- Fonctionnement :
- Dépenses de fonctionnement = 5 525 981,32€
 - Recettes de fonctionnement = 5 872 532,13€

Soit un excédent de fonctionnement de **346 550,81€** pour l'exercice 2023.

- Investissement :
- Dépenses d'investissement = 2 567 116,46€
 - Recettes d'investissement = 2 040 358,92€

Soit un déficit d'investissement de **526 757,54€** pour l'exercice 2023.

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur, qui était un excédent de 714 960,16€. Le résultat d'investissement de l'année 2023 est donc un excédent d'investissement de 188 202,62€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 de l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de Garges du budget communal M57 qui en concordance avec le compte administratif 2023.

2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Frédéric MOIZARD

